

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 7 (1862)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Rassemblement de troupes de 1861 [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 5

Lausanne, 5 Mars 1862.

VII<sup>e</sup> Année

SOMMAIRE. — Rassemblement de troupes de 1861 (*suite*). Carte. — A propos d'armement — Correspondance. — Nouvelles et chronique.

### RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1861.

(*Suite*).

La division réunie pour les manœuvres se composait comme suit :

#### a) Etat-major.

Commandant en chef,	colonel	fédéral	L. Aubert.
Adjudant,	major	»	L. Tronchin.
Id.	capitaine	»	W. Huber.
Chef d'état-major,	colonel	»	H. Wieland.
Adjudant,	major	»	A. Stoker.
Id.	lieutenant	»	Roth.
Secrétaires,			Ch.-L. de Loriol.
			Sl Burry.
			F. Rilliet.
Commandant du génie,	capitaine	»	R.-D. Wieland.
Adjudant,	lieutenant	»	E. Cuénod.
Commandant de l'artillerie,	major	»	J. Leemann.
Adjudant,	lieutenant	»	Ruchonnet.
Commandant du parc,	major	»	D. de Rham.
Auditeur de la division,	capitaine	»	G. Bischoff.
Commissaire des guerres,	major	»	Ch. Dotta.
Adjudant,	capitaine	»	Pauli.
Id.	lieutenant	»	Bazzigher.
Id.	id.	»	Kappeler.
Id.	id.	»	Trumpi.

Adjudant,	ss-lieutenant fédéral	C. Weber.
Id.	id. »	Vanotti.
Médecin de division,	major »	P. Berry.
Vétérinaire de division,	lieutenant »	St Bieler.

A cet état-major de la division avaient été attachés pour le commandement des détachements ou des brigades que l'on pourrait former suivant les circonstances, les officiers d'état-major suivants :

Lieuten.-colonels,	MEYER, WELTI;
Majors,	J. FEISS, KRAUSS, C. ZELGER, Ch. TSCHANZ, Aymon DE GINGINS;
Capitaines,	Stephan, RAGAZZI, DE ROULET, L. MURISIER, J. SOLIOZ;
Lieutenants,	DAVALL (état-major d'artillerie), C.-A. VON MAY;
Sous-lieutenant,	Isaac MUNIER.

**b) Troupes.**

*Génie.*

	Hommes.	Chevaux.
1 compagnie de sapeurs n° 3, Argovie . . . . .	100	—

*Artillerie.*

1 batterie artillerie de montagne n° 27, Valais . . . . .	105	39
1 » » » 55, » . . . . .	83	29

*Cavalerie.*

1 compagnie de guides n° 7, Genève . . . . .	34	36
--	----	----

*Carabiniers.*

1 » n° 11, Niedwald . . . . .	86	—
1 » » 37, St-Gall . . . . .	113	—
1 » » 45, Tessin . . . . .	89	—
1 » » 7, Valais . . . . .	96	—

*Infanterie.*

1 bataillon » 51, Grisons . . . . .	548	3
1 » » 53, Valais . . . . .	618	3
1 » » 54, Berne . . . . .	621	4
1 » » 113, Vaud . . . . .	618	5

*Parc.*

1 détachement de soldats de parc . . . . .	7	—
--	---	---

*Ambulance.*

Personnel de 4 sections d'ambulance . . . . .	15	—
A ajouter : état-major . . . . .	48	32

Total,	3181	151
--------	------	-----

Ne sont compris dans cette énumération que les hommes et les chevaux militaires. Tous les hommes et chevaux employés aux transports n'en font pas partie.

L'état-major se réunit à Lucerne, le 5 août, pour y recevoir une instruction préparatoire. Des divers officiers qui le composaient, les uns se partagèrent les travaux d'organisation de la division, les autres furent envoyés sur le terrain où devait avoir lieu la première partie des manœuvres, pour le reconnaître. Puis ils se rendirent chacun aux divers points qui leur furent assignés pour le commencement des opérations.

Les troupes des diverses armes furent appelées à des cours de répétition dans les différentes places d'armes. Ces cours, pour les armes spéciales, furent dirigés par les instructeurs fédéraux de ces armes. Pour l'infanterie, ils eurent lieu dans les cantons respectifs, sous la direction des autorités militaires cantonales.

Les époques de ces cours avaient été calculées de manière que les diverses troupes pussent quitter les localités où ces cours avaient lieu, et être transportées aux divers points qui leur avaient été assignés, pour le jour où les manœuvres devaient commencer.

Un des principaux soins du commandant en chef avait été d'assurer aux soldats une bonne nourriture, et en même temps de les débarasser de la gêne que certaines parties du costume militaire apportent dans la marche.

C'est ainsi que la ration de viande avait été portée à une livre par homme et par jour, et que l'on avait accordé une distribution quotidienne de vin.

Les rations étaient distribuées tous les jours. Le soldat mangeait le matin la soupe avant le départ. Il emportait la viande dans sa gamelle pour la manger pendant la journée. En arrivant au bivouac on faisait la soupe du soir.

Quant à l'uniforme, l'on avait autorisé les troupes qui avaient des vestes à laisser chez eux l'habit ou la tunique, et l'on n'avait exigé que la veste et la capote. — Pendant toute la durée du service, la troupe a été en capote. L'on avait recommandé aux officiers de laisser aux soldats la liberté de se mettre à leur aise, de leur faire ôter la cravate et de la garder pour le froid ; de les autoriser à mettre ou à ne pas mettre leurs guêtres, suivant que cela leur était plus agréable ; bref, on avait laissé de côté toute exigence au point de vue de la tenue, pour porter son attention sur la manière dont le service se ferait.

Les officiers d'état-major avaient reçu l'ordre de laisser à la maison

le chapeau, si incommode en campagne, et ils portaient seulement la casquette.

L'expérience a justifié ces mesures. La troupe n'en avait pas moins bonne façon, et elle a supporté avec plus de facilité les fatigues.

Une innovation qui a été introduite cette année avec succès, c'est l'emploi des tentes-abris. Quoique par l'obligation de porter sa portion de tente, le soldat se trouve avoir une charge un peu plus forte, néanmoins aucun ne s'est plaint de ce surcroît de charge, assurés qu'ils étaient d'avoir pour la nuit un abri contre les intempéries. Il est hors de doute que c'est à l'emploi des tentes-abris que l'on a dû la faible proportion de malades. Quand on considère que la troupe a manœuvré et marché pendant des journées entières, par une chaleur qui s'est élevée jusqu'à 28° Réaumur, que pendant la nuit le thermomètre est descendu jusqu'à zéro, et que malgré ces variations brusques de température, le nombre des malades a été si faible, on est forcé de reconnaître que c'est à la tente-abri que l'on est redevable de cet heureux résultat. Sans elle, il eût été impossible de faire bivouaquer la troupe dix fois sur douze jours. Mais outre cet avantage, l'adoption de la tente-abri a celui de permettre de tenir la troupe beaucoup mieux en main, de l'établir loin des villes et des villages, où les cantonnements sont souvent une école d'indiscipline.

Il serait à désirer que toute l'armée fût pourvue de ces tentes, de manière à supprimer presque complètement l'usage des cantonnements. Dès qu'une troupe quelconque serait appelée à un service, elle recevrait ses vivres et vivrait au bivouac. On soulagerait ainsi la population des villages traversés par des troupes de la charge des logements, charge très onéreuse pour eux; la Confédération ferait une économie sur les frais qu'entraîne pour elle les cantonnements, et les journées de route, au lieu d'être, comme cela est souvent actuellement, une occasion de démoralisation pour la troupe, seraient une partie essentielle de l'instruction militaire.

Le commandant en chef avait adopté le système qui consiste à se borner à faire seulement marquer l'ennemi, et avait désigné pour remplir ce rôle la compagnie de carabiniers n° 37, de St-Gall. Il avait chargé du soin de diriger ses mouvements M. le major Krauss, qui s'acquitta de cette tâche difficile avec une activité et une intelligence qui méritent de grands éloges. La troupe sous ses ordres s'est montrée digne de son chef par son zèle, par la vigueur avec laquelle elle a supporté les fatigues exceptionnelles que ce rôle lui imposait, ainsi que par l'intelligence avec laquelle elle avait saisi l'esprit du service qu'elle avait à faire. M. le major Krauss avait été mis au fait du plan

d'ensemble; on lui avait indiqué les points principaux où il devait opposer de la résistance, mais on avait laissé à son libre arbitre les dispositions à prendre.

De cette manière, tout en étant convenu des traits généraux des manœuvres, il restait beaucoup d'imprévu, et les chefs des divers corps détachés, ainsi que les officiers supérieurs, étaient appelés à prendre leurs dispositions suivant les circonstances.

#### *Plan de la 1<sup>re</sup> partie des manœuvres.*

L'ennemi étant supposé maître de la vallée, le premier objet était de l'en chasser.

Dans ce but, le commandant en chef partagea ses troupes en une colonne principale et cinq détachements, qui tous devaient opérer simultanément pour obliger l'ennemi à abandonner successivement les diverses positions principales de la vallée de la Reuss.

La colonne principale dut se transporter par le lac de Lucerne à Fluelen. Un débarquement de vive force en présence de l'ennemi eut été sinon impossible, du moins très difficile; aussi trois détachements, passant le Schœneck, le Surenen et le Klausen, et venant déboucher successivement à Seedorf, à Bürglen et à Attinghausen, devaient menacer sur leurs flancs et sur leurs derrières les troupes ennemies qui occupaient Fluelen et Altorf, faciliter le débarquement de la colonne principale, concourir à la prise d'Altorf, et réunis à la colonne principale, repousser l'ennemi au-delà de la Kluss, puis le refouler successivement de position en position jusqu'à Wasen.

Cette position est trop forte pour que, si elle est bien défendue, on puisse, par une attaque de front, parvenir à s'en rendre maître; aussi le 4<sup>e</sup> détachement devait-il descendre du Susten, attaquer par le flanc les défenseurs de Wasen, et permettre ainsi à la colonne principale de s'emparer de Wasen et de repousser l'ennemi en remontant la vallée. On devait continuer ainsi jusqu'au Pont-du-Diable, mais là encore, il eût été invraisemblable de supposer que l'on pût emporter ce passage de vive force. Le 5<sup>e</sup> détachement, descendant des hauteurs de la Furka, devait venir faire une diversion, menacer à Hospenthal la retraite des défenseurs du Pont-du-Diable et du Trou-d'Uri, et les obliger à rétrograder sur le Tessin.

Tel était le plan de la première partie des manœuvres. Voyons comment il fut exécuté.

#### *Distribution de commandements.*

Le commandant en chef se réserva le commandement de la colonne principale; il confia le commandement du détachement qui devait

passer le Klausen à M. le major Feiss; celui du détachement du Schœneck à M. le major Zelger; celui du détachement du Surenen, à M. le lieutenant-colonel Welti; celui du détachement du Susten, à M. le major Aymon de Gingins, et celui du détachement de la Furka, à M. le lieutenant-colonel Meyer.

Ces divers officiers reçurent des instructions par écrit, contenant l'indication générale du mouvement qu'ils avaient à exécuter et l'ordre de se trouver à un moment désigné pour chacun d'eux au point convenable, pour concourir à l'opération d'ensemble; tout ce qui concernait les dispositions à prendre soit pour la marche, soit pour le combat, avaient été laissé à leur initiative personnelle.

13 août. — Le 13 août au soir, les troupes qui devaient composer la colonne principale étaient réunies à Lucerne, à l'exception d'un demi-bataillon, qui avait ordre de se trouver embarqué à Brunnen au moment où la flottille passerait devant ce village et le prendrait à la remorque. Le commandant en chef avait passé l'inspection de chacun des corps qui devaient s'embarquer avec lui, et cette inspection avait été des plus satisfaisantes.

Entre 8 et 9 heures du soir, le télégraphe apporta les rapports des chefs de détachements. Toutes les troupes avaient été exactes au rendez-vous qui leur avait été assigné. Les inspections passées par les chefs de détachements avaient été satisfaisantes, les mouvements avaient commencé, tous les rapports rendaient bon témoignage de l'entrain et de la discipline des troupes.

Le détachement n° 1 (commandant lieutenant-colonel Meyer) était à Brieg, et partait le lendemain de grand matin pour Viesch.

Le détachement n° 2 (commandant major Aymon de Gingins) était arrivé à Meyringen; il devait y passer la journée du lendemain pour se reposer de la marche qu'il venait de faire de Sion à Meyringen par la Gemmi, et se préparer à partir le surlendemain pour le Susten.

Le détachement n° 3 (commandant lieutenant-colonel Welti) était arrivé à Herrenrütli; il avait essuyé en route un violent orage, mais la troupe l'avait supporté avec entrain; elle était en bonnes dispositions et se préparait à passer le lendemain le Surenen.

Le détachement n° 4 (commandant major Zelger) avait son avant-garde à Isenthal, le gros était à Ober-Rickenbach. Le passage du Schœneck avait été fait lestement par l'avant-garde qui avait été assaillie en chemin par l'orage, mais l'avait bien supporté; le gros se préparait à suivre le lendemain l'exemple de l'avant-garde.

Le détachement n° 5 avait eu de la peine dans la journée du 12 à remonter la vallée de la Linth; il avait souffert de la chaleur, avait eu plusieurs cas de coups de soleil; mais le 13, la troupe reposée

avait franchi avec facilité le Klausen-pass ; malgré les difficultés de ce passage, elle était à Unterchächen, prête à descendre le Schæchenthal et à venir à Burglen coopérer à l'opération du lendemain.

14 août. — *Embarquement.* — Le 14 au matin, les troupes formant la colonne principale se réunirent à l'heure indiquée pour l'embarquement. Toutes les dispositions de cet embarquement avaient été prises par M. le major Stocker, chargé spécialement de diriger cette opération, toujours assez difficile. Ces dispositions furent prises avec intelligence, et la promptitude avec laquelle hommes, chevaux et matériel furent embarqués, fait honneur à l'officier chargé de diriger cette opération. Dix minutes avant l'heure fixée, tout était embarqué, et la flottille quittait les quais de Lucerne à 8 heures précises.

Cette flottille se composait de 3 bateaux à vapeur remorquant sept grandes barques.

En passant devant Brunnen, on prit encore en remorque 4 barques portant la portion de la colonne principale qui devait rejoindre en ce point.

*Débarquement.* — En approchant de Fluelen, on devait s'attendre à trouver de la résistance, aussi dans le but de la surmonter et de protéger le débarquement, les remorques qui portaient le 1/2 bataillon n° 51 furent-elles détachées à la hauteur du Rüti et mises sous les ordres de M. le major Tschantz. Celui-ci reçut comme instruction de se diriger sur ce hameau, d'aborder sur la plage, de s'avancer rapidement du côté de Fluelen, en gagnant les hauteurs qui dominent ce village, et repoussant vigoureusement tout ennemi qu'il viendrait à rencontrer sur son passage. Ce mouvement devait être soutenu par le feu du bateau à vapeur qui portait l'état-major, et sur lequel on avait embarqué à cet effet une demi-batterie d'obusiers de montagne et une compagnie de carabiniers.

Le major Kraus occupait Fluelen avec des postes du côté de Rüti. Il tenait le pont de Seedorf avec des postes avancés du côté d'Isenthal. Une chaîne de petits postes de communication reliait le pont de Seedorf à Fluelen. Il occupait aussi le pont d'Attinghausen et faisait observer par des postes avancés le débouché du Schæchenthal. Son quartier général était à Altorf.

A son arrivée en face de Fluelen, la flottille est reçue par les coups de feu de l'ennemi, les bateaux doivent s'arrêter pour répondre à ces feux et attendre que les mouvements tournants s'opèrent et viennent permettre le débarquement. A ce moment, la *Ville de Milan*, bateau à vapeur qui portait le bataillon n° 113, négligeant de se conformer aux instructions qu'elle avait reçues, passe entre le rivage et le bateau de l'état-major, et s'avance trop rapidement malgré les ordres

que l'on s'efforce en vain de lui transmettre. Cette fausse manœuvre aurait compromis sérieusement la vraisemblance du mouvement, si à ce moment, le détachement n° 4, qui était arrivé parfaitement à l'heure entendant le feu, n'avait pas attaqué vivement du côté de Seedorf, et si le  $\frac{1}{2}$  bataillon n° 51 s'avançant rapidement comme il lui avait été ordonné, n'avait pas inquiété la droite de l'ennemi. Attaqué sur les deux flancs, instruit qu'un détachement débouchant du Schæchenthal menace sa retraite, le major Krauss renonce à prolonger sa résistance à Fluelen et se retire rapidement sur Altorf, en reliant les postes de Seedorf.

(A suivre.)

---

---

### A PROPOS D'ARMEMENT.

#### LETTRE OFFICIELLE AU CORPS D'OFFICIERS DE LA VILLE DE BERNE.

L'importante question de l'introduction d'un calibre unique pour notre infanterie, a donné lieu à une discussion intéressante entre la Société militaire de Berne et M. le colonel Wieland. Nous donnons ci-après la réponse de cet officier supérieur à la lettre que les officiers bernois ont adressée aux diverses sociétés militaires :

Chers camarades,

Vous avez cru devoir adresser la circulaire suivante à toutes les sociétés d'officiers et de sous-officiers de la Confédération :

« Chers frères d'armes,

» Ayant appris de source certaine qu'au sein des autorités fédérales il s'était élevé des voix influentes, contre notre commun désir de voir adopter l'unité de calibre pour notre infanterie, nous nous adressons en ces termes à ces autorités :

» A la *Haute Assemblée fédérale de la Confédération Suisse.*

» Tit.,

» Nous apprenons que dans les discussions qui viennent d'avoir  
» lieu sur les perfectionnements à introduire dans les armes à feu,  
» l'avis de donner aux compagnies d'infanterie du centre un fusil  
» d'un autre calibre que ceux des chasseurs et des carabiniers, a  
» trouvé des défenseurs.